EXTRAIT
DES REGISTRES
DES DÉLIBÉRATIONS

DE L'ASSEMBLÉE ELECTORALE DU DEPARTEMENT *DE VAUCLUSE.*

Séance du Vendredi 6 Mai 1791, 9 heures du matin.

L'Assemblée Electorale a arrêté que chaque Commune fédérée & réunie depuis le vingt Avril dernier, à l'exception de celle de Sarrians & des autres qui ont garniſon chez elles, verſera proviſoirement, & à compte des frais qui pourront les compéter, dans la Caiſſe du Département de Vaucluſe, douze cents livres à raiſon de chaque électeur qu'elle a nommé ou dû nommer.

Arrêté de plus, que les Communes qui n'auront pas le nombre de cent citoyens actifs, payeront douze livres à raiſon de chaque citoyen actif; & que l'envoi à faire à chaque Commune du préſent Arrêté, ſera accompagné d'une Lettre circulaire & interprétative, adreſſée à toutes les Communes du Département. *Ainſi à l'original.*

DUPRAT, Préſident.

FABRE, *Secrétaire ſuppléant.*

THE NEWBERRY LIBRARY

Case Folio FRC 10309 no. 3

f604

EXTRAIT

DES REGISTRES

DES DÉLIBÉRATIONS

DE L'ASSEMBLÉE ELECTORALE DU DEPARTEMENT DE VAUCLUSE.

Séance du Vendredi 6 Mai 1791, 9 heure du matin.

L'Assemblée Electorale a arrêté que chaque Commune fédérée & réunie depuis le vingt Avril dernier, à l'exception de celle de Sarrians & des autres qui ont garnison chez elles, verseroit provisoirement, & à compte des frais qui pourront les compéter, dans la Caisse du Département de Vaucluse, douze cents livres à raison de chaque électeur qu'elle a nommé ou dû nommer.

Arrêté de plus, que les Communes qui n'auront pas le nombre de cent citoyens actifs, payeront douze livres à raison de chaque citoyen actif; & que l'envoi à faire à chaque Commune du présent Arrêté, sera accompagné d'une Lettre circulaire & interprétative, adressée à toutes les Communes du Département. Ainsi à l'original.

DUPRAT, Président.

FABRE, Secrétaire Adjoint.